

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

EMPRUNT 2018

Vu le budget de la commune de Bozouls, voté et approuvé par le conseil municipal le 11 avril 2018 et visé par l'autorité administrative le 11 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, 21 votes pour, 1 vote contre (Mme Rolande NAYROLLES) :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Bozouls contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Financement des programmes d'investissement

Montant : 1 000 000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans

Taux : 1,47 % fixe

Périodicité : annuel

Frais de dossier : 1 150 €

Débloqué : L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

ARTICLE 3 : La commune de Bozouls s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Bozouls s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le tarif de la restauration scolaire.

Compte tenu des charges supportées par le service il propose de fixer le prix du repas enfant à 3.20 € le prix du repas adultes à 6.10 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 le prix du repas enfant à 3.20 € et le prix du repas adulte à 6.10 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES POUR LES LOTISSEMENTS « LES TERRASSES DE PEYROLLES » ET « A L'OREE DU GOURG ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer des rues dans le lotissement « LES TERRASSES DE PEYROLLES » et le lotissement « A L'OREE DU GOURG », pour desservir de nouvelles constructions d'habitations

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des noms pour :

- Une rue perpendiculaire à la Rue de Peyrolles dans le lotissement « LES TERRASSES DE PEYROLLES »
- Une rue parallèle à la Rue de Peyrolles dans le lotissement « LES TERRASSES DE PEYROLLES »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les noms suivants :
- Pour le lotissement « LES TERRASSES DE PEYROLLES » : rue Henriette VIGUIER
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

CONTRAT SIMPLIFIE DE MAITRISE D'ŒUVRE ENTREE SUD – PLACE DE LA LIBERTE

Monsieur le Maire rappelle le programme d'aménagement de l'Entrée Sud – Place de l'Arbre de La Liberté.

A ce stade du projet, Monsieur le Maire présente le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre de Patrice Cause, Paysagiste-Concepteur, d'un montant de 21 400 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 votes pour, 1 vote contre (Mme Rolande Nayrolles), décide :

- d'accepter l'offre de Monsieur Patrice Cause pour un contrat simplifié de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PRIX DE VENTE DU LIVRE « DE FLEUR EN FLEUR »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 57 en date du 18 juillet 2018 fixant le prix de vente du livre « de fleur en fleur ».

Monsieur le Maire propose aux élus de ramener le prix de cession à 5 euros l'unité aux distributeurs, pour un prix de vente fixé à 8 euros au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder l'ouvrage au prix de 5 € pour une vente au public à 8 €